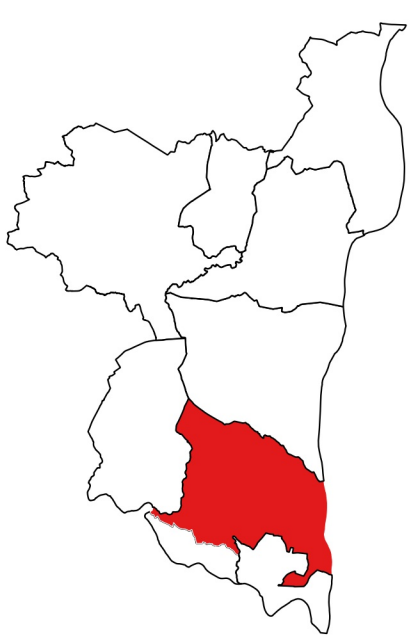




Echelle : 1 / 11000 ème

Prescription	Arrêt	Enquête publique	Approbation
17 septembre 2026			



- Secteur faisant l'objet d'Ordonnations d'Aménagement et de Programmation
- Secteur de mixité sociale
 - Linéaire commercial à préserver (défini au titre de l'article L151-16 du code de l'Urbanisme)
- ✕ Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (identifié au titre de l'article L151-11 du code de l'Urbanisme)
- ✕ Emplacement réservé (délimité au titre de l'article L151-41 du code de l'Urbanisme)
- ✕ Secteur d'amélioration de la salubrité publique et de protection contre les risques (définis au titre des articles R151-31 et R151-34 du code de l'Urbanisme)
- Cavité souterraine et secteur de risque associé
- Secteur de risque lié à des aléas miniers
- Secteur soumis à l'aléa inondation de l'Arèche et du Souchais
 - Limitation de la constructibilité pour des raisons de risques d'inondation (PPRI)

Règles relatives à l'implantation des constructions

----- Marge de recul des constructions (15m)

Sites ou secteurs à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (identifiés au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme):

- Bâti remarquable
--- Muret à préserver
□ Ensemble bâti à caractère historique (défini au titre de l'article L151-19 du CU)

**Sites ou secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique
(identifiés au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme)**

- Arbre remarquable
- ◆ Mare
- Alignement d'arbres et de haies
- Cours d'eau permanents
- Boisement à préserver
- Jardin remarquable et parc privé à préserver
- Prairie humide temporaire
- Ripisylve
- Zone humide

Fond de plan

- Parcelle bâtie non visibles sur le cadastre
- Route principale
- Route secondaire
- Voie ferrée
- Limites cadastrales (Septembre 2025)
- Bâtiment (Septembre 2025)
- Surface en eau

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

Numéro	Libellé	Surface en m²	Bénéficiaire
stm1	Aménagement de gestion des eaux pluviales	392,6	Commune de Saint-Marcel d'Arèche
stj1	Élargissement de la voie	2978,4	Commune de Saint-Just-d'Ardèche et Saint-Marcel d'Arèche
stm2	Construction d'un bâtiment public	625,4	Commune de Saint-Marcel d'Arèche
stm3	implantation de conteneurs semi-enterrés	468	Commune de Saint-Marcel d'Arèche
stm4	Aggrandissement du stade	1976	Commune de Saint-Marcel d'Arèche
stm5	Création d'une aire de stationnement	529,4	Commune de Saint-Marcel d'Arèche
stm6	Implantation de commerces en RDC, création et création de logements locatifs 0/4	278	Commune de Saint-Marcel d'Arèche

LISTE DES BATIMENTS SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Numéro	Libellé
21	Changement de destination
22	Changement de destination

Liste du petit patrimoine au titre de l'article 1151-19 du code du patrimoine	
Numéro	Libellé
1	Bâtî remarquable : Maison de maître à étages
2	Bâtî remarquable : Tour Beaune Montaigu
3	Bâtî remarquable : Lavoir abrité et fontaine
4	Bâtî remarquable : Lavoir
5	Bâtî remarquable : Façade moellons pierres / grandes ouvertures
6	Bâtî remarquable : Grande ouverture - baie plain cintre
7	Bâtî remarquable : Lavoir
8	Bâtî remarquable : Fontaine des Pères
9	Bâtî remarquable : Grande ouverture - baie plain cintre
10	Bâtî remarquable : Fontaine

